

Montreuil, le 20 octobre 2022



**VICTOIRE CONFIRMÉE POUR
L'INDEPENDANCE DE L'INSPECTION DU TRAVAIL**

Après une mobilisation syndicale et citoyenne exceptionnelle, le tribunal administratif vient enfin d'annuler purement et simplement la mutation disciplinaire infligée à notre camarade Anthony Smith, inspecteur du travail.

<https://www.ufsecgt.fr/vie-des-personnels/sante-travail/hygiene-securite-conditions-de-travail/covid-19-situation-dans-les-ministeres/reintegration-immediate-d-anthony-smith/article/premiere-victoire-pour-l-independance-de-l-inspection-du-travail>

Nous nous félicitons de cette décision.

Le tribunal a estimé que monsieur Smith « ne s'était livré à aucun abus de droit... ».

Ce jugement vient enfin de mettre un terme à la fable du manquement à ses obligations pour ce fonctionnaire. Le dossier disciplinaire monté de toutes pièces par l'administration du travail est réduit à néant. Nous ne pouvons pas croire à une simple erreur de la part de l'administration dans ce dossier. Il s'agissait en réalité à la fois de camoufler les carences du gouvernement en matière de protection des salarié.es et de relayer les plaintes du patronat.

Cette sanction visait en réalité à empêcher un inspecteur du travail qui, en pleine première vague de la pandémie, a saisi le juge des référés pour demander à un employeur d'une association d'aides à domicile de mettre à disposition pour ses salarié.es des protections contre le Covid.

Cette sanction disciplinaire annulée est une honte à la fois pour ceux qui l'ont prise et pour ceux qui y ont participé. Des pressions patronales ont eu lieu et ont été relayées jusqu'à la sanction. Cela constitue une atteinte grave à l'indépendance de l'inspection du travail.

Nous ne l'oublierons pas.